



SORTIE DE MARNAY-SUR-SEINE, ROUTE DE LA VILLENEUVE AU CHÂTELOT ◀

**LES ZONES D'EXPANSION
DES CRUES - ZEC
/// DES SOLUTIONS ///FONDÉES SUR LA NATURE
POUR LIMITER
LE RISQUE INONDATION**

DOSSIER DE PRESSE | MARDI 8 MARS 2022

« EPISEINE AU RÉGIME ZEC »,
JOURNÉE D'ANIMATION À CHAMESSON
LE 30 SEPTEMBRE 2019 ►



**MON AMBITION EST DE RENFORCER
LA SOLIDARITÉ AMONT-AVAL ET URBAIN-RURAL.**

Aux côtés de nos 4 lacs-réservoirs, de notre site pilote de La Bassée (en cours de construction), **les Zones d'Expansion de Crues (ZEC)** sont, elles-aussi, **des outils indispensables** pour améliorer, dans les années à venir, la gestion des inondations à l'échelle globale de tout le bassin de la Seine.

Nous souhaitons travailler avec l'ensemble des partenaires indispensables à cette dynamique : les EPCI, les Chambres d'agriculture, les collectivités, les EPAGE, les syndicats...

Nos équipes proposeront aux porteurs de projets et maîtres d'ouvrages qui se feront connaître, un accompagnement technique et financier.

**Pour lancer cette stratégie,
nous mettons en place, dès 2022,
un FONDS DE 1 MILLION D'EUROS !!!**



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris
Président de Seine Grands Lacs



« EPISEINE AU RÉGIME ZEC »,
JOURNÉE D'ANIMATION À CHAMESSON
LE 30 SEPTEMBRE 2019 ▼►



	INTRODUCTION	04
1	L'ACTION SUR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES PORTÉE PAR SEINE GRANDS LACS	04
2	UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT	06
	5 territoires pilotes partenaires depuis 2019	06
3	LES CHAMBRES D'AGRICULTURE PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA CO-CONSTRUCTION TERRITORIALE	07
	Une convention entre Seine Grands Lacs, les chambres d'agriculture et les territoires pilotes	07
	Une convention avec la chambre d'agriculture de Région Île-de-France dans le cadre de l'action ZEC et de l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées (OTAI)	07
4	DES ACTIONS BASÉES SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS	08
	En 2021 : le développement de l'outil géomatique, des ateliers et le lancement d'un appel à projets pour financer des travaux	08
	En 2022 : création d'un fonds de dotation de 1 million d'euros	10
	À PROPOS DE SEINE GRANDS LACS	11
	CONTACTS	12

Partenaires :



Syndicat Mixte
de la Vanne et
de ses Affluents



Syndicat Mixte
Yonne Médian



INTRODUCTION

Le rapport sur l'hydrologie de la Seine de novembre 2016 remis au Premier ministre précise que la pluviométrie moyenne sur le bassin de la Seine est de 820 mm par an. Cela représente un volume moyen annuel de précipitations de 36 milliards de mètres cubes d'eau sur le bassin amont de la Seine quand le volume de stockage des 4 lacs réservoirs s'élève à 805 millions de mètres cubes. Par ailleurs, le rapport estime que sur la base d'une hauteur d'eau de 1 mètre dans les vallées alluviales du bassin de la Seine, le volume stocké serait de 1,5 milliard de mètres cubes d'eau. Il précise également que les zones humides en bon état de fonctionnement ne représentent seulement que 2.6 % de la surface des corridors fluviaux soit seulement 214 km² sur les 65 000 km² du bassin versant de la Seine.

Fort de ce constat, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs s'est engagé à porter une action concernant les zones d'expansion des crues¹ (ZEC) du bassin amont de la Seine. Celle-ci émane de l'action 4.1.2 du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2019) portée par Seine Grands Lacs, complétée par l'action 1.1 du contrat de partenariat signé entre Seine Grands Lacs et l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 27 février 2018.

L'ACTION SUR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES PORTÉE PAR SEINE GRANDS LACS

L'action portée par Seine Grands Lacs intègre **trois volets** :

- **Le développement d'un outil cartographique (SIG) qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des ZEC** en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours d'eau, des capacités des structures locales à mettre en œuvre des projets, etc. ;
- **La mise au point de méthodologies** pour aller vers une agriculture résiliente, pour le financement (des travaux, des indemnités de sur-inondation, de paiements pour services environnementaux...), pour l'intégration des ZEC dans l'urbanisme et pour la réalisation d'opérations expérimentales ;
- **La co-construction**, avec les maîtres d'ouvrage GeMAPIens, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, de projets de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Le périmètre d'action couvrant un bassin d'une superficie de 44 400 km², le développement d'un outil SIG a permis, dans un premier temps, d'identifier des sous-bassins, territoires pilotes de référence, sur lesquels il a été proposé de concentrer l'animation territoriale.

¹ Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur (source : <http://www.glossaire.eaufrance.fr/fr>)

Les projets menés par les opérateurs gémapiens (territoires pilotes) sont classés en fonction de la typologie suivante :

Les mesures de préservation (conservation) qui consistent à la mise en œuvre de stratégie de maîtrise foncière. Elles permettront de freiner voire stopper l'hémorragie de la perte continue du potentiel de rétention des eaux.

Les actions d'optimisation (restauration/renaturation) qui s'inspirent du fonctionnement naturel des cours d'eau tout en prenant en compte les enjeux actuels.

Les actions d'aménagement qui consistent à créer des ouvrages structurants générant de la surinondation.

RESTAURATION D'UNE ZEC SUR L'ORNEL À CHANCENAY ►



MESURE D'UNE ZEC À DIXMONT
AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS ▼



UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT

5 territoires pilotes partenaires depuis 2019

Dès 2019, 5 territoires pilotes ont adhéré à la démarche ce qui a conduit à l'installation des 5 comités locaux qui réunissent annuellement l'ensemble des parties prenantes et qui sont le siège de la co-construction de projets territoriaux.

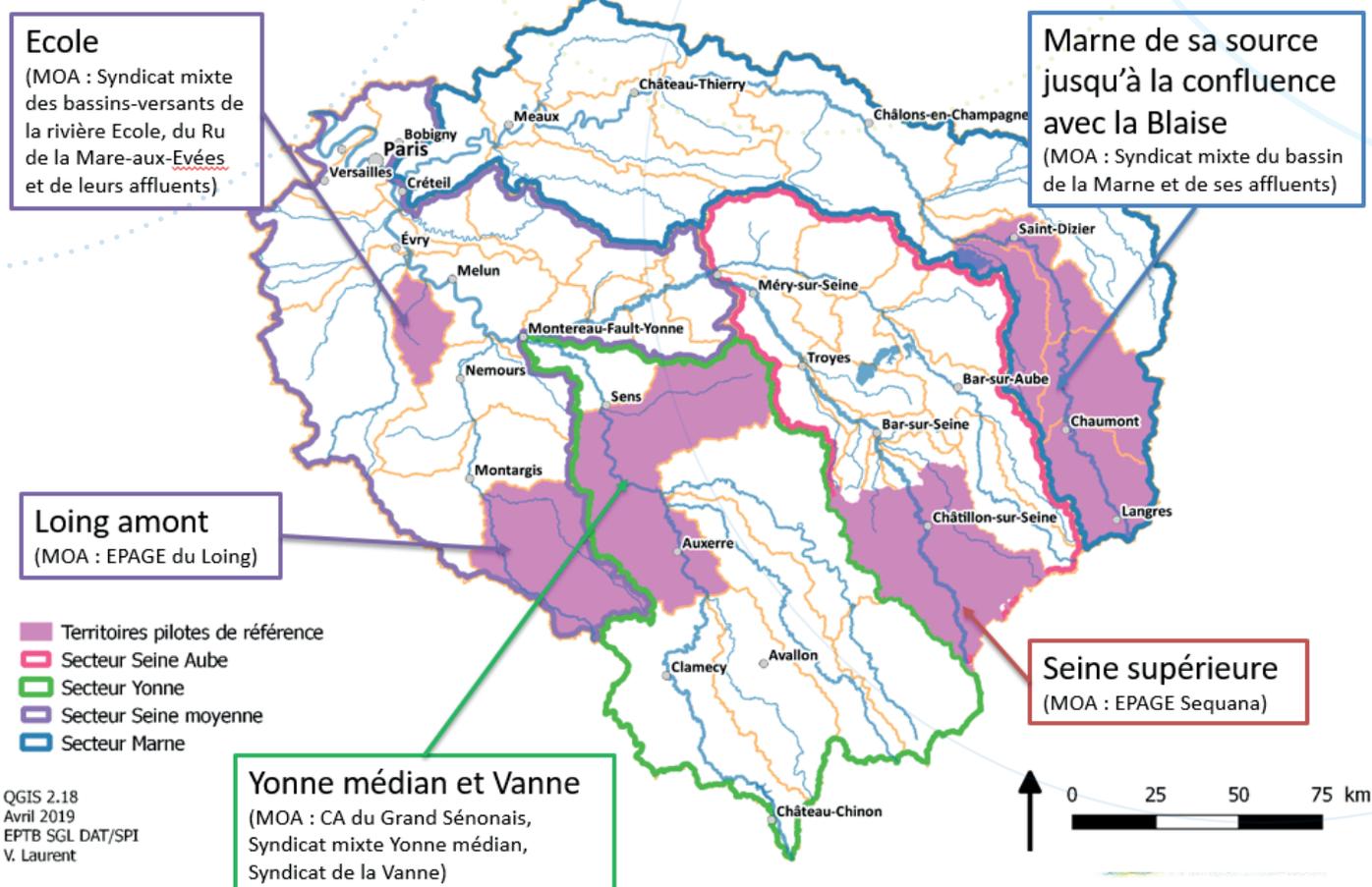
Ces territoires bénéficient de la part de Seine Grands Lacs d'un soutien en ingénierie technique et financière, en animation pour sensibiliser les acteurs locaux à la problématique des ZEC et du développement de l'outil SIG.



▲ **INSTALLATION DU COMITÉ LOCAL VANNE & YONNE**
27 MAI 2019

Les « autres » territoires (organismes ou collectivités) qui partagent ce besoin de réflexions/de méthodologie sur le sujet des ZEC sont également intégrés à la démarche par le biais d'un groupe de travail qui se réunit en général deux fois par an. L'objectif est d'associer l'ensemble des territoires volontaires à la dynamique collective, de démultiplier les actions potentielles et le partage d'expérience.

CARTE DE LOCALISATION DES TERRITOIRES PILOTES DE RÉFÉRENCE ▼



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA CO-CONSTRUCTION TERRITORIALE

Au-delà de leur rôle dans le laminage des crues, les ZEC sont des espaces multifonctionnels qui contribuent également à :

1

la préservation de la biodiversité

2

la fertilité des sols

3

une épuration efficace de l'eau

4

la recharge de la nappe

5

la valorisation patrimoniale des fonds de vallée

L'installation des comités locaux en 2019 a favorisé l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire et notamment les chambres d'agriculture.

Une convention entre Seine Grands Lacs, les chambres d'agriculture et les territoires pilotes

Seine Grands Lacs, les territoires pilotes et les chambres d'agriculture poursuivent des objectifs communs sur le bassin amont de la Seine en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, une convention de partenariat entre les différents acteurs permet d'organiser une mutualisation et un partage des savoir-faire notamment techniques dans les domaines suivants : SIG, gestion de projets, communication et réflexion sur d'éventuels protocoles d'accords (financements).

Une convention avec la chambre d'agriculture de Région Île-de-France dans le cadre de l'action ZEC et de l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées (OTAI)

En complément, dans le cadre du projet initié par le préfet coordonnateur du Bassin Seine-Normandie, suite aux inondations de 2016 et 2018, la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France (CARDIF) porte l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées.

Cet observatoire a pour grands objectifs de :

- **Améliorer les connaissances concernant le fonctionnement des zones d'expansion des crues** ainsi que l'exposition de la profession agricole au risque inondation en vue de nourrir les démarches de prévention des risques d'inondation portées par l'État et /ou les collectivités locales compétentes.
- **Acquérir des connaissances sur les terres inondées pendant un épisode de crue** pour en suivre la progression et argumenter les demandes de « cas de force majeure » au titre de la PAC.
- **Contribuer à maintenir un usage agricole des terres inondables** et ainsi limiter les surfaces soustraites à leur vocation agricole dans le cadre des créations d'ouvrages hydrauliques.
- **Définir une méthodologie et chiffrer les impacts des inondations sur les activités agricoles** afin notamment d'alimenter les réflexions des collectivités sur les protocoles de sur-inondations.

Ainsi, Seine Grands Lacs et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ont signé une convention de partenariat afin de travailler en commun sur les objectifs suivants :

- **Se doter d'un outil d'analyse spatiale des territoires** qui permet d'identifier finement les enjeux et les objectifs en lien avec la gestion des inondations voir des étiages.
- **Créer une dynamique collective de co-construction de projets de territoires** mettant en évidence la synergie entre les pratiques culturelles, et, la gestion des inondations et des étiages.
- **Évaluer les dommages et les mesures d'accompagnement de résorption.**
- **Analyser les potentiels de mobilisation de la ressource en eau** en rapport aux risques économiques et environnementaux sur les activités agricoles.
- **Créer les conditions d'une agriculture résiliente** en analysant la compatibilité, la faisabilité et la durabilité des modèles économiques des filières agricoles avec les enjeux liés à l'eau.

DES ACTIONS BASÉES SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

En 2021 : le développement de l'outil géomatique, des ateliers et le lancement d'un appel à projets pour financer des travaux

Depuis 2019, l'application géomatique « GéoSeineGrandsLacs » a été mise en ligne. Elle sert de support au développement d'un outil technique pour l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des ZEC, et d'outil stratégique d'aide à la décision. Elle permet de capitaliser, valoriser les données et de travailler sur un plan d'actions pluriannuel bâti sur la gestion intégrée du risque d'inondation. L'intégration des données se poursuit au fur et à mesure de leur acquisition. Ce SIG permet de développer une approche multiscalaire.

En 2021, c'est le territoire pilote Marne amont qui a, plus spécifiquement, fait l'objet d'investigations SIG. Cette analyse a permis :

- d'améliorer une partie de l'outil qui servira notamment à travailler par la suite sur l'incidence de la restauration des ZEC sur les enjeux situés en aval ;
- de poursuivre l'automatisation de certaines requêtes et notamment celle concernant la détection et la qualification des merlons de curage.

Plusieurs réunions d'échanges techniques se sont tenues avec les chambres d'agriculture et notamment la CARIDF afin d'aller vers de la mutualisation, du partage et vers l'intégration des données agricoles dans l'outil. Démarré en 2020, le travail sur les modalités de financement des actions a été poursuivi par la mise en œuvre, d'ateliers sur les thématiques suivantes :

- les ZEC et les obligations réelles environnementales (18 mai 2021) ;
- les ZEC et les paiements pour services environnementaux (16 juin 2021).

Le travail de co-construction de projets de territoires a, quant à lui, débuté, dès 2019, en partant de l'inventaire des projets existants (602 répertoriés dont 210 concernant les ZEC pour un montant total de 60 millions d'euros).

	Superficie en km ²	% surface / surface totale	Volume de stockage potentiel en M m ³	Nombre de projets recensés	Montant estimé des projets
EPAGE DU LOING	4 177	9,4 %	291	70	8,5 M €
EPAGE SEQUANA	2 203	5 %	128	36	4,1 M €
BASSIN VERSANT DE L'ECOLE	447	1 %	33	47	30 M €
BASSIN VERSANT DE LA VANNE ET DE L'YONNE MÉDIAN	2 550	5,7 %	314	8	0,7 M €
BASSIN VERSANT DE LA MARNE AMONT	3 112	7 %	152	48	18,1 M €
BASSIN VERSANT DE SEINE GRANDS LACS	44 384	100 %	5 347		

▲ **TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PROJETS RÉPERTORIÉS CONCERNANT LES ZEC, PAR TERRITOIRE PILOTE.**

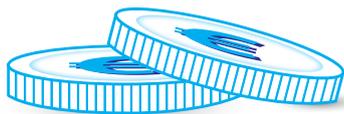
45 projets de territoires sont plus particulièrement suivis dans le cadre de l'action :

1 chantier a été achevé en 2020,

2 chantiers ont été achevés en 2021 et ont bénéficié d'un financement de Seine Grands Lacs dans le cadre de l'appel à projets 2021.

30 000 m³
potentiellement
stockables

47 000 €
de financement
par Seine Grands Lacs



**PROTECTION
DE BAR-SUR-SEINE
TROYES**

**Restauration d'une ZEC au lieu-dit
« Carré-rouge » à Villars-Santenoge :**

► **SUPPRESSION DE 450 MÈTRES
LINÉAIRES DE DIGUES
soit plus de 6 000 m³ de matéri-
aux enlevés**

► **REMÉANDRAGE DE L'OURCE**

Maitre d'ouvrage : **SeQuana** EPACE



**PROTECTION
DE L'AGGLOMÉRATION DE
SAINT-DIZIER**

Création d'une ZEC sur l'Ornel à Chancenay :

► **REMISE EN FOND DE VALLÉE
DE PLUS DE 400 MÈTRES LINÉAIRES DE RIVIÈRE**

Maitre d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Bassin de
la Marne et de ses Affluents
(SMBMA)



▲ **TRAVAUX DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE
SUR LA RAVINE DE ROSOY RÉALISÉS AU PRINTEMPS 2020
(COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS)**

En 2022, le développement de l'appliquet géomatique sera poursuivi afin d'automatiser un maximum le traitement des données pour un déploiement sur l'ensemble du périmètre. Un travail collaboratif avec les chambres d'agriculture notamment est en cours afin d'améliorer les données agricoles.

Des ateliers sont prévus sur la thématique de l'indemnisation de surinondation et, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Région Ile de France, d'autres ateliers auront lieu sur l'évaluation des dommages et les types de dommages liés aux inondations ainsi que sur l'évaluation des bénéfices.

17 projets de territoires se sont d'ores et déjà ajoutés à la liste des actions accompagnées techniquement par Seine Grands Lacs et mises en œuvre par les structures GeMAPIennes pour préserver, restaurer ou aménager des ZEC sur le bassin amont de la Seine.

En 2022 : création d'un fonds de dotation de 1 million d'euros

FONDS D'1 MILLION D'EUROS /// POUR RENFORCER LA SOLIDARITÉ /// ENTRE L'AVAL ET L'AMONT, L'URBAIN ET LE RURAL

En 2022, l'appel à projets pour le financement de projets concernant les ZEC est étendu à l'ensemble du bassin amont de la Seine. L'ensemble des acteurs GeMAPIens (EPAGE, Syndicats, EPCI...) pourront présenter des travaux (et ingénierie associée) de préservation, de restauration et d'aménagement de zones d'expansion de crues. Les projets sélectionnés seront

Seine Grands Lacs accompagnera **techniquement** et **financièrement** les projets sélectionnés.

Le lancement de l'appel à projets 2022 permettra sans doute de démultiplier le nombre de projets en intégrant à la dynamique collective l'ensemble des acteurs du Bassin amont.

Quels types de projets ?

Sont éligibles, les projets qui permettront de :

ZEC À PRÉSERVER

fonctionnement non altéré



zone humide

ZEC À RESTAURER OU OPTIMISER

fonctionnement altéré



ZEC À AMÉNAGER



Quels critères d'éligibilité ?

Les projets portés par les EPAGE, les syndicats et les EPCI...

Quelles démarches pour présenter un projet ? Qui contacter ?

VIRGINIE LAURENT

Chargée de la prévention des inondations
par la valorisation et la restauration des ZEC

virginie.laurent@seinegrandslacs.fr

03 25 77 70 03 / 06 27 89 45 88

RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ
D'UNE ZEC SUR LA RIVIÈRE ECOLE (SEMEA) ▼



À PROPOS DE SEINE GRANDS LACS

Seine Grands Lacs est un syndicat mixte depuis 2017, œuvrant sur 18 départements. Son comité syndical est composé d'élu(e)s de Paris, de la Métropole du Grand Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne des Agglomérations de Troyes-Champagne-Métropole, de Saint-Dizier, Der et Blaise, du Pays de Meaux, et de la Région Grand Est.



Protection
et prévention
contre
les inondations

Gestionnaire et propriétaire des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, il assure la double mission historique d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficace dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Reconnu Établissement public territorial de bassin en février 2011, **Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine.**



Maintien d'un débit
minimum de la Seine
et de ses principaux
affluents pendant
les saisons les plus
sèches

Seine Grands Lacs agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et oeuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il est porteur de Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) : PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes | PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure | PAPI du bassin du Loing | PAPI de la Marne, Vallage et Perthois | PAPI du bassin de l'Yonne



Adaptation aux
changements cli-
matiques du bassin
amont de la Seine

Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.

Depuis 2018, dans le cadre du contrat de partenariat d'adaptation au changement climatique signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Seine Grands Lacs s'est engagé à valoriser, préserver, restaurer et aménager des zones d'expansion de crues pour une gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine (44 000 km²).

Ces solutions basées sur la nature permettront de compléter l'efficacité de l'action des 4 lacs-réservoirs (820 millions de m³) de Seine Grands Lacs en matière d'écrêtement des crues du bassin de la Seine en amont de Paris.

Ce sont près de 5 milliards de m³ d'eau de crue qui pourraient être stockés transitoirement dans les zones d'expansion de crues au sein du périmètre d'intervention de Seine Grands Lacs.

◀ SITE DE LA BASSÉE :

un exemple de ZEC aménagée pour stocker 55 millions de m³ (projet de 9 casiers), casier pilote en cours de construction



CONTACTS



WWW.RPCA.FR

Cathy BUBBE

c.bubbe@rpca.fr | 06 19 68 54 94



SEINE GRANDS LACS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

SEINEGRANDSLACS.FR

Direction de la Communication

Stéphanie PORRETTA

Directrice

stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

Direction de l'Appui aux territoires

Pascal GOJJARD

Directeur

pascal.goujard@seinegrandslacs.fr

Rédaction du dossier

Virginie LAURENT

chargée de prévention des inondations
par la valorisation et la restauration des ZEC

virginie.laurent@seinegrandslacs.fr

DOSSIER DE PRESSE

**LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES – ZEC,
DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LIMITER LE RISQUE INONDATION**

MARDI 8 MARS 2022